

COMMISSION ETHIQUE

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2018

<u>Présents</u>: Jean DENEUVILLE — Claudian PHILIPPE – Denis LAMORILLE - Pascal LEPROVOST -

Excusé: Ottorino DI BERNARDO

Personnes convoqués :

- > Monsieur RICART Educateur U13 de CALONNE RICOUART FOSSE6 Licence N°1916818879
- > Monsieur DELCOURT dirigeant du club de CALONNE RICOUART FOSSE 6 indisponible remplacé par Monsieur DESSAINT Dylan licence N°2545424792
- > Monsieur PUKIKA Président de l'ES CHOCQUES

Dossier: CALONNE RICOUART FOSSE 6

V L'éducateur et le dirigeant du club de CALONNE RICOURT FOSSE 6 ont été convoqués suite à des courriers de divers clubs relatant certains comportements lors de matches en catégorie U13 de ce club avec notamment le comportement des parents sur le bord du terrain qui ont nécessité l'arrêt d'une rencontre et aussi le non-respect réglementaire du nombre de joueurs.

√ Le président de la commission après avoir lu les différents mails ou courriers (avec notamment le courrier du président de CALONNE RICOURT FOSSE 6) des deux parties, auditionne les personnes présentes.

- > Monsieur RICART donne ses explications par rapport aux différents écrits et comme il le signale dans son courrier adressé au district, il précise aussi les propos et faits de l'arbitre du club de TINQUIZEL qui a arrêté la rencontre.
- ✓ Suite à ces entretiens, une discussion s'instaure entre les membres de la commission et les représentants de CALONNE RICOURT FOSSE 6 et il en ressort que le club reconnait le comportement de certains parents mais que ce n'est pas que dans un seul sens.

V En conclusion,

La commission a apprécié les échanges avec les représentants de CALONNE RICOURT FOSSE 6 et elle restera vigilante envers ce club lors de prochaines rencontres avec la possibilité d'observation par un membre de la commission foot animation.

Dossier : ES CHOCQUES

V La commission avait prévu d'auditionner Monsieur PUKIKA Président de l'ES CHOCQUES suite à son comportement après le match de coupe d'Artois : Chocques-Hersin.

v En effet l'arbitre de cette rencontre a envoyé un courrier relatant l'humiliation et le non-respect du corps arbitral en tenant à l'issue de la rencontre et devant ses joueurs des propos irrespectueux et ensuite cette personne a payé cet arbitre avec des pièces de très faible valeur et en grand nombre(ex 90 pièces de 5 centimes - 100 pièces de 2 centimes et 50 pièces de 1 centime).

√ Malheureusement Monsieur PUPIKA n'a pas daigné se présenter devant la commission et ne s'est même pas excusé, ce qui montre son irrespect envers le District Artois.

v Aussi, en fonction de ces faits la commission a décidé de renvoyer le dossier devant la commission de discipline.

Le Président de la Commission : Jean DENEUVILLE.